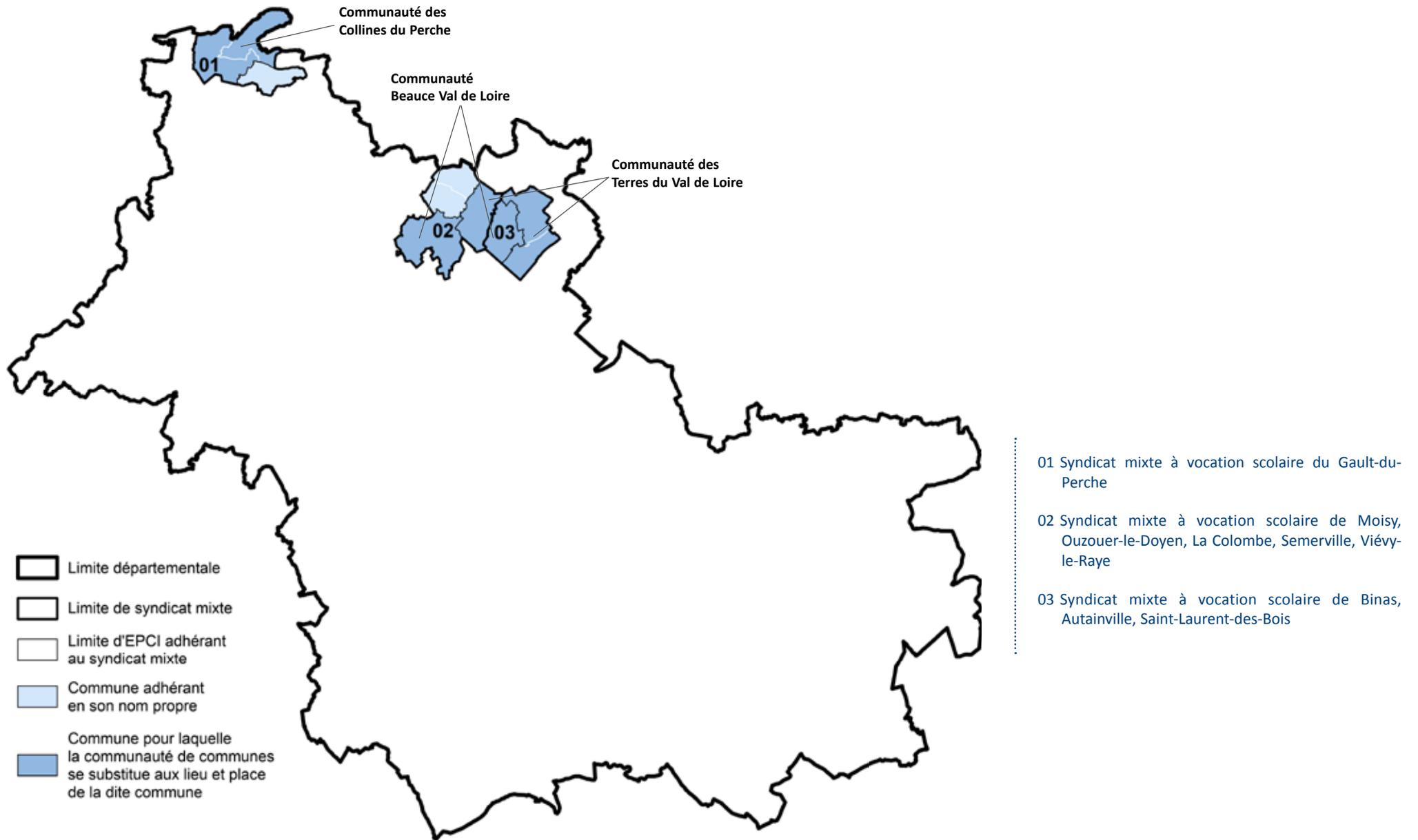


N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Nombre d'adhérents		Nb de communes couvertes (dt en Loir- et-Cher)*	Population en 2017**	Compétences
			communes*	EPCI			
01	Syndicat mixte à vocation scolaire du Gault-du-Perche	1973	1	1	3 (3)	820	Fonctionnement et transport des enfants des communes du syndicat.
02	Syndicat mixte à vocation scolaire de Moisy , Ouzouer-le-Doyen, la Colombe, Semerville, Vièvy-le-Raye	1971	2	2	4 (4)	1 364	Organisation du service de ramassage scolaire ; gestion des cantines scolaires ; acquisition du matériel et fournitures scolaires.
03	Syndicat mixte à vocation scolaire de Binas , Autainville, Saint-Laurent-des-Bois	1972	0	2	3 (3)	1 417	Fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires accueillant des enfants des collectivités adhérentes ; ramassage scolaire répondant aux besoins des collectivités membres ; organisation et gestion des cantines scolaires ; accueil périscolaire des enfants en garderie pendant la période scolaire, acquisition, entretien et gestion de l'ensemble du mobilier, matériel et fournitures scolaires ; construction, aménagement, entretien et gestion des équipements immobiliers nécessaires à l'exercice de l'ensemble des compétences.

* Une commune nouvelle n'est comptabilisée qu'une fois lorsqu'elle adhère pour plusieurs de ses communes déléguées

** Lorsqu'une commune nouvelle n'adhère que pour une partie de ses communes déléguées, seule la population correspondante est prise en compte

D'après sources : Arrêtés préfectoraux au 01/10/2020, INSEE - RP 2017



D'après source : Arrêtés préfectoraux au 01/10/2020